L'an deux mille vingt-six, le treize avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES-SUR-CÈZE, se sont réunis à dix-huit heures et trente minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE MOLIERES-SUR-CEZE (GARD)

Procès-verbal approuvé et signé lors de la séance du 28.04.2026

Date de la convocation du conseil municipal : 8 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Madame la Maire fait l'appel des conseillers.

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : BOUIS Florence, THOMAS Thierry, BALME Christel, BELHABIB Abdelkrim, NICOLAS Alizée, NAVARRO Odette, LECUYER Didier, GIOLBAS Martine, BERGER Florence, COSTANZO William, AUDARD Christophe, RAMELLI Catherine, BARRAUD Laurent, BELAZZOUG Abdelmalek.

Absent(s) : VERCOUTÈRE Georges.

La condition de quorum étant atteinte, la séance est ouverte à 18h33.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du ou des secrétaire(s) de séance. Il est proposé à LECUYER Didier d'être désigné en qualité de secrétaire de séance. Il accepte cette fonction. Elle sera assistée d'une auxiliaire, Madame RÉROLLE-ROUSSEL, non membre du conseil municipal, qui assiste à la séance mais ne participe pas aux délibérations.

Arrivée de VERCOUTÈRE Georges à 18h38.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :
1. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
2. Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs
3. Commission logement
4. Travaux sur le réseau d'Eau potable rue Louis Serre : Demande de subvention Agence de l'Eau : Adoption du projet de travaux - Réalisation de l'opération selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'Eau potable
5. Travaux sur le réseau d'Assainissement rue Louis Serre : Demande de subvention Agence de l'Eau : Adoption du projet de travaux - Réalisation de l'opération selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'Assainissement
6. Travaux sur les réseaux d'Eau potable et d'Assainissement rue Louis Serre : Demande de subvention Conseil Départemental du Gard
7. Site industriel : Projet parcelle A312
8. Convention de servitude parce B9
9. Personnel communal : Recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier
10. Personnel communal : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants
11. Sécurisations autour des écoles : Amendes de police
12. Campagne OLD 2026 : Validation devis et demande de subvention
13. Remise de la convocation pour le conseil municipal du 28 avril 2026 et des documents budgétaires afférents à ce conseil

COM-05-13-04-26 : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :
Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle que le CCAS est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration présidé par la Maire. Le nombre des membres au sein du Conseil d'Administration est fixé par délibération du conseil municipal. L'élection des membres au sein du conseil municipal se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote est secret. Le conseil d'administration est composé, à part égale des membres élus et des membres nommés par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune. Ainsi, elle fait part d'une liste de candidats constituée de BALME Christel, GIOLBAS Martine, NAVARRO Odette, VERCOUTÈRE Georges, COSTANZO William.

Monsieur BELAZZOUG attire l'attention sur un éventuel conflit d'intérêt du fait de la présence sur cette liste de Madame BALME qui travaille à la pharmacie de la commune. En effet, l'EHPAD réalise des achats auprès de cette pharmacie. Madame la Maire rappelle que Madame BALME n'est pas propriétaire de la pharmacie. Madame BALME ajoute que la pharmacie assure la délivrance des médicaments prescris par ordonnance aux résidents de l'EHPAD, et que les autres achats restent anecdotiques. Elle déclare qu'il n'y aura pas de conflit d'intérêt. Après s'être assurée qu'il n'y a pas d'autre liste, Madame la Maire invite les membres du conseil municipal à voter. Avec l'accord de l'ensemble de l'assemblée délibérante, le dépouillement des votes est assuré par Madame RÉROLLE-ROUSSEL, auxiliaire. Le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est de 15. Les suffrages se décomposent ainsi : 1 enveloppe vide, 1 bulletin nul (nom barré) et 13 bulletins en faveur de la liste présentée. Ainsi, sont élus membres du conseil d'administration du CCAS : BALME Christel, GIOLBAS Martine, NAVARRO Odette, VERCOUTÈRE Georges et COSTANZO William. Madame la Maire communique les personnes nommées, à savoir : BELAHCENE Rachid, LECUYER Claudie, KRALL Bernard, CIVIDINO Sylvain et un représentant du Centre Socio-Culturel de la commune. Ce qui porte à 11 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de la commune (La Maire/Présidente + 5 membres élus + 5 membres nommés).

COM-06-13-04-26 : Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs :

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire propose de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs. Ainsi, il convient de désigner : pour le SIVU Ruisseaux Couverts : 1 titulaire + 1 suppléant ; proposition THOMAS Thierry et BELHABIB Abdelkrim. Ils sont désignés à l'unanimité ; Pour Territoire Énergie 30 : 2 titulaires + 2 suppléants : proposition : THOMAS Thierry – BOUIS Florence et AUDARD Christophe – LECUYER Didier. Ils sont désignés à l'unanimité ; Pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) : 1 représentant du collège des élus ; proposition BALME Christel. Elle est désignée à l'unanimité. Pour les Communes Forestières : 1 titulaire + 1 suppléant. Madame RAMELLI demande en quoi consiste la fonction. Madame la Maire répond qu'il s'agit surtout d'une source d'information et la possibilité pour la commune d'avoir un support juridique si besoin. Proposition :BOUIS Florence et COSTANZO William. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour le SIVOM des Vallées Orientales du Mont Lozère : 2 titulaires + 2 suppléants : Il s'agit d'assister, en autre à une réunion par an. Proposition : BERGER Florence – BOUIS Florence et AUDARD Christophe – VERCOUTÈRE Georges. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour le Syndicat Mixte du Pays Cévennes : 1 titulaire + 1 suppléant. Il s'agit d'une entité qui regroupe ALÈS Agglo et la Communauté Cèze Cévennes qui travaillent en collaboration notamment sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Proposition : BOUIS Florence – AUDARD Christophe. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour le Syndicat AB Cèze : 1 titulaire ; proposition THOMAS Thierry. Il est désigné à l'unanimité. Pour le Parc National des Cévennes : 1 titulaire + 1 suppléant ; proposition AUDARD Christophe – LECUYER Didier. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : 1 titulaire + 1 suppléant ; proposition BOUIS Florence – VERCOUTÈRE Georges. Ils sont désignés par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur BELAZZOUG, Madame RAMELLI). Pour le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Politique de la Ville : 1 titulaire + 1 suppléant. Il s'agit de l'organisme qui s'occupe de toutes les actions politiques de la ville et concernent entre autres, ALÈS, La Grande Combe, Saint-Ambroix). La commune de Molières-sur-Cèze reste concernée même si elle est peu densifiée. Le Centre Socio-Culturel de la commune bénéficie de certains soutiens lors de leurs actions (semaine du cirque pour exemple). Proposition : VERCOUTÈRE Georges – BOUIS Florence. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour le correspondant défense : 1 titulaire + 1 suppléant ; proposition LECUYER Didier – BALME Christel. Ils sont désignés à l'unanimité. Pour le référent PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde) : 1 référent ; proposition : VERCOUTÈRE Georges. Il est désigné à l'unanimité.

COM-07-13-04-26 : Commission Logement :

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle qu'une commission communale de lutte contre le logement indigne a été créée par délibération le 16 décembre 2025. Suite à l'installation des nouveaux conseillers municipaux, elle propose de supprimer cette commission et de créer une commission logement. Celle-ci sera en charge de la lutte contre le logement indigne mais également de l'attribution des logements communaux. Madame RAMELLI demande pourquoi

regrouper la lutte contre le logement indigne et l'attribution de logements. Madame la Maire souhaite que ces actions soient regroupées afin notamment de permettre un suivi des logements communaux, limiter les réunions et la charge de travail. Elle demande qui souhaite faire partie de cette commission. Ainsi, se positionnent BERGER Florence, COSTANZO William, VERCOUTÈRE Georges, BELHABIB Abdelkrim, AUDARD Christophe, GIOLBAS Martine et NAVARRO Odette. Madame la Maire propose une place aux membres l'opposition qui la refusent. Après délibération, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

COM-08-13-04-26 : Travaux sur le réseau d'Eau potable rue Louis Serre : Demande de subvention Agence de l'Eau : Adoption du projet de travaux - Réalisation de l'opération selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'Eau potable :
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : Madame la Maire rappelle que ces travaux ont été validés par les précédents membres du conseil municipal. Elle précise que les travaux sont estimés à 261 000 € HT auxquels s'ajouteront 18 270 € HT pour la maîtrise d'œuvre. Madame RAMELLI demande si les appels d'offres ont déjà été engagés car il convient de respecter la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable. Madame la Maire répond que non et ajoute que la consultation publique n'aura lieu qu'après l'attribution de subventions à hauteur de 70%. Monsieur VERCOUTÈRE souligne que ces travaux découlent des recommandations faites dans le schéma directeur. Après avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur BELAZZOUG, Madame RAMELLI), les membres du conseil municipal décident d'adopter le projet de travaux de réseau potable - réduction de fuites, évalué à 279 270 € HT (travaux et études) ; de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (travaux et études) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable ; de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultations des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération.

COM-09-13-04-26 : Travaux sur le réseau d'Assainissement rue Louis Serre : Demande de subvention Agence de l'Eau : Adoption du projet de travaux - Réalisation de l'opération selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement :
Rapporteur : BOUIS Florence : Madame la Maire rappelle que ces travaux ont été validés par les précédents membres du conseil municipal et précise qu'ils sont estimés à 267 141.50 € HT auxquels s'ajouteront 18 699.90 € HT pour la maîtrise d'œuvre. Après avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Monsieur BELAZZOUG, Madame RAMELLI), les membres du conseil municipal décident d'adopter le projet de travaux d'assainissement – mise en séparatif, évalué à 285841.40 € HT (travaux et études) ; de réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (travaux et études) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement ; de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultations des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération.

COM-10-13-04-26 : Travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement rue Louis Serre : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard :
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : En continuité des points votés précédemment, Madame la Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental, à hauteur de 10% pour chaque demande, et compléter ainsi les demandes de subventions faites auprès de l'Agence de l'Eau. Après avoir délibéré, par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (Monsieur BELAZZOUG, Madame RAMELLI), les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Gard pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Louis Serre. Monsieur BELAZZOUG précise qu'il expliquera pourquoi il vote contre ces demandes de subventions lors du vote des budgets.

COM-11-13-04-26 : Site industriel : Projet parcelle AE312 :
Rapporteur : Madame la Maire : Madame la Maire informe les élus d'un projet de construction d'un local technique en rapport avec la pose de panneaux photovoltaïques pour une entreprise appartenant à Monsieur SANCHEZ. Afin de simplifier le processus (autorisation de passage, convention de servitudes, etc...), elle propose de céder une partie de parcelle AE312, après relevé du géomètre, de déclasser la superficie concernée (2.20*2.50) du domaine public de la commune vers son domaine privé aux conditions suivantes : les frais de bornage seront pris en charge par

l'acquéreur, le prix de vente proposé est de 3€/m². Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les propositions faites par Madame la Maire.

COM-12-13-04-26 : Convention de servitude parcelle B9
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : Il est projeté à l'écran les lieux concernés, à savoir les parcelles B1 et B9. Madame la Maire précise qu'il s'agit du passage d'une canalisation souterraine pour l'alimentation de l'antenne installée par BOUYGUES. Elle sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour signer la convention de servitudes. Monsieur BELAZZOUG demande de quelle électricité il s'agit, si au niveau du ruisseau couvert le câble sera posé en aérien. Il ajoute que le tracé semble indiqué que la canalisation empêchera l'agrandissement du cimetière. Monsieur THOMAS lui répond qu'il s'agit d'une électricité basse tension, que le câble passera en sous terrain partout y compris au niveau du ruisseaux couvert (avec une gaine) et surtout qu'il passera toute à gauche de la rampe d'accès n'empêchant pas l'agrandissement du cimetière. Après avoir délibéré, et par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur BELAZZOUG), et 1 ABSTENTION (Madame RAMELLI), les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à signer la convention de servitude pour les parcelles B1 et B9.

COM-13-13-04-26 : Personnel communal : Recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier :
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : Madame la Maire sollicite l'autorisation des élus afin de permettre le recrutement d'un agent contractuel pour faire face aux besoins saisonnier pour la période de mai à septembre. Madame RAMELLI demande si c'est la mairie qui payera cet agent. Madame la Maire répond affirmativement. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre.

COM-14-13-04-26 : Personnel communal : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants :
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : Madame la Maire sollicite l'autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer les agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles pour assurer la continuité des services. A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à recruter des agents contractuels chaque fois que nécessaires.

COM-15-13-04-26 : Sécurisation autour des écoles : Amendes de police :
Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Le projet de sécurisation a été transmis à l'ensemble des élus avec la convocation. Elle explique que le dispositif des amendes de police est ouvert pour l'année 2026. Ce dispositif est basé sur le reversement des amendes de police perçues au niveau national. Une précédente subvention, d'environ 26 000 €, a permis notamment de financer les travaux réalisés devant la mairie, à l'usine et dans la montée de l'EHPAD. Aujourd'hui, le projet présenté aux élus a été réalisé l'année passée par les services de l'Agence Technique du Gard et les membres de la commission circulation. Il concerne la sécurisation des écoles. Le traçage s'efface, il n'y a pas de schéma de circulation et l'accès à la RD 130 est dangereux. Ce dernier point constitue en l'aménagement d'une voie pour les piétons et les enfants se déplaçant en vélo. Elle termine en précisant qu'il ne s'agit pas de voter la validation des travaux mais de l'autoriser à solliciter la subvention au titre des amendes de police. Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter la subvention.

COM-16-13-04-26 : Campagne OLD 2026 : Validation et demande de subvention :
Rapporteur : BOUIS Florence, Maire : Madame la Maire rappelle aux élus que l'objectif de la commune est de réaliser 100% d'évaluation des OLD. Elle soumet à leur approbation le devis de CEVENNES CONSULTING d'un montant de 12 587 € HT soit 15 104.40 € TTC. Elle ajoute que cette dépense peut être subventionnée au titre du Fonds Vert à hauteur de 80%. Madame RAMELLI demande si une autre entreprise ou l'ONF ont été consulté pour réaliser les évaluations. Madame la Maire souligne que le rendu du travail par le Cabinet CEVENNES CONSULTING va bien au-delà des missions qui lui sont confiés. Madame RAMELLI se le demande notamment quand on voit ce qui a été fait aux Brousses et la vente de bois réalisée. Madame la Maire répond que la coupe de bois a été réalisée en collaboration avec l'ONF sur un problème particulier et ajoute que certaines OLD, relevant

de la commune, ont été réalisé en interne (dégagement du pont bleu, entrée du cimetière). Monsieur BELAZZOUG demande si cette campagne d'évaluation ne peut pas être réalisée par l'adjoint en charge des travaux et l'ONF ainsi, le montant économisé pourrait permettre l'achat d'un matériel pour le service technique (pour exemple une épareuse) et cela pourrait éviter de futurs problèmes sur les ruisseaux couverts comme ce qui s'est passé sur celui des Brousses qui va couter plus de 80 000 € à la commune. Madame la Maire précise que les travaux sur ce ruisseau vont s'élever à 36 000 €, que la participation de l'État (DETR) s'élève à 80% et que cela ne coutera que 7 000 € à la commune de Molières-sur-Cèze. Monsieur BELAZZOUG profite de ce point pour signaler le passage sur le pont Bleu, limité à 3.5 tonnes, d'un camion de 30 tonnes (camions avec pelle mécanique de 26 tonnes et chargés de rocher). Monsieur THOMAS lui répond que c'est l'entreprise THOULOUSE qui a pris l'initiative de passer le pont et que la mairie n'avait donné son accord. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le devis du Cabinet CEVENNES CONSULTING et autorisent Madame la Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Vert.

Il est remis aux élus la convocation et les documents afférents pour la séance du prochain conseil municipal qui se tiendra le 28 avril 2026.

L'examen de l'ordre du jour est terminé. La réunion est close à 19h32.

Toutefois, Madame la Maire demande s'il y a des questions.
Monsieur BELAZZOUG fait remarquer qu'à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars dernier, le montant de l'indemnité de Madame la Maire n'est pas indiqué. Il lui semble peu judicieux de prendre une compensation maximale alors qu'il y a encore quelques mois, la commune ne pouvait même pas acheter de l'eau. Quand une commune est déjà endettée, on n'augmente pas les indemnités des élus. Madame BALME précise que les indemnités des adjoints n'ont pas été augmentées. Madame la Maire souligne qu'une loi de décembre 2025 est venue revalorisée les indemnités des élus locaux et que la fonction nécessite beaucoup de travail. Monsieur BELAZZOUG ajoute qu'elle n'est là qu'une demi-journée par semaine. Madame la Maire souligne que cela est inexacte et cela ne semble pas déranger Monsieur BELAZZOUG qu'une indemnité soit versée à un conseiller municipal délégué qui ne vient plus en mairie pendant des mois. Madame BALME a également répondu que c'était faux précisant que Madame la Maire est présente en mairie les lundi, jeudi et vendredi. Monsieur BELAZZOUG répond que ce n'est pas lui qu'elle a remplacé mais Monsieur NICOLAS. Lui a toujours été présent, pendant 3 ans il a assumé les astreintes tout seul et ces derniers mois il a souvent été dans les ruisseaux couverts. Madame CATANEZE, présente dans le public, fait remarquer que dans certaines communes, le nombre d'adjoint et de conseillers municipaux délégués a été revu à la baisse afin de limiter les dépenses. Madame BALME lui répond que les adjoints n'étaient pas là pour s'enrichir en percevant leurs indemnités et que celles-ci servent aussi à financer des actions pour éviter de les faire porter par la commune notamment auprès des écoles, des associations, festivités et autres.

La Maire,
Florence BOUIS

Le Secrétaire de Séance,
Didier LECUYER